



Règlement Concours Régional Audiovisuel (UR 06)

**Jugement le samedi 12 mars 2022
Par Internet**

Commissaire	UR06 : Jean-Paul HENNION Tel : 02 28 54 98 52 / 06 70 07 31 96 Email : jp.hennion@orange.fr
Généralités	<ul style="list-style-type: none">– Ce concours concerne les montages audiovisuels (diaporamas) présentés sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) ou vidéo (.mp4 ou .wmv) . Le son devra être au format Wave, MP3 ou OGG suivant acceptation du logiciel utilisé.– Ce concours est qualificatif pour le concours national 2 Audiovisuel dans la limite du quota fixé par la fédération pour l'UR06 (3 en 2022)– Ce concours est ouvert à tous les auteurs fédérés ou Open (voir procédure bas de page). La carte FPF est cependant nécessaire pour participer à la compétition nationale.– Les « non fédérés » sont classés, mais ne sont pas retenus pour le concours national.
Participation	<ul style="list-style-type: none">– Par club : nombre illimité de montages.– Par auteur : 2 montages maximum. Un seul retenu au National 2.– Pour l'ensemble des concours les montages présentés doivent être libres de tout droit de présentation. En outre ils ne doivent pas avoir été sélectionnés pour des compétitions nationales antérieures.– Le nom du réalisateur, de l'auteur (co-auteur) du montage audiovisuel ne devra apparaître qu'à la fin du montage– Si un nombre de diaporamas trop important dépasse la limite du temps imparti dans la séance, une présélection sera faite préalablement.
Présentation des œuvres	<ul style="list-style-type: none">– Chaque fichier à projeter sera formaté en fichier exécutable (.exe) ou vidéo (.mp4 ou .wmv), les images seront au format HD (base 1920x1080 pixels)– Les montages audiovisuels peuvent intégrer des séquences vidéo mais l'image fixe doit constituer l'essentiel du montage.– Des images empruntées (internet ou autres) peuvent être intégrées mais de façon minime et être mentionnées au générique et dans la fiche d'identification.– La durée de projection d'un diaporama est limitée à 12 minutes maxi.
Envoi des œuvres	<ul style="list-style-type: none">– Les diaporamas doivent être envoyés par voie électronique (wetransfer ou autre)– Au commissaire régional : jp.hennion@orange.fr

Bordereaux – Fiche d'identification Seule la nouvelle fiche XLS doit être utilisée	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque montage sera accompagné de la fiche normalisée FPF, remplie électroniquement. Cette fiche peut être téléchargée sur le site FPF. – Cette fiche sera envoyée au responsable régional de la compétition par email ; avant la date limite d'inscription, soit avant le 4 mars 2022 minuit. – NOTA IMPORTANT : l'inscription sur le site FPF catégorie « audiovisuel » est obligatoire, avant la date butoir indiquée, après, l'enregistrement est rejeté. C'est l'auteur qui doit enregistrer lui-même son diaporama à l'aide de ses identifiants sur le site à l'adresse suivante : http://copain.federation-photo.fr/
Jury	Le jury est composé de 3 juges désignés sur proposition du commissaire régional et validé par le responsable des compétitions.
Lieu du concours	INTERNET
Limite inscription	Le samedi 4 mars 2022 (minuit)
Jugement	<p>Le jugement du concours audiovisuel se fera par internet à partir du 5 mars et jusqu'au 11 mars 2022.</p> <p>Les montages seront notés de 6 à 20 comme pour les concours photos par chacun des juges.</p> <p>Une réunion de synthèse avec les juges et le commissaire audiovisuel aura lieu, si nécessaire, par visioconférence le samedi 12 mars 2022</p>
Résultats	Les résultats seront annoncés la semaine suivante, d'une part sur le site Copain FPF et les commentaires des juges seront transmis aux participants du concours.

Pour les participants non adhérents à la FPF, mais dont leur club est affilié

Une procédure simple est effectivement prévue à cet effet.

Le responsable de club doit obligatoirement passer par l'espace : **gestion du club** et inscrire cette personne comme un adhérent FPF, (avec obligatoirement une adresse mail) mais qui reste en statut non renouvelé,

il devient **adhérent Open** avec un N°.

Ce qui lui permet d'accéder au site et d'inscrire et charger ses images, comme tout à chacun.